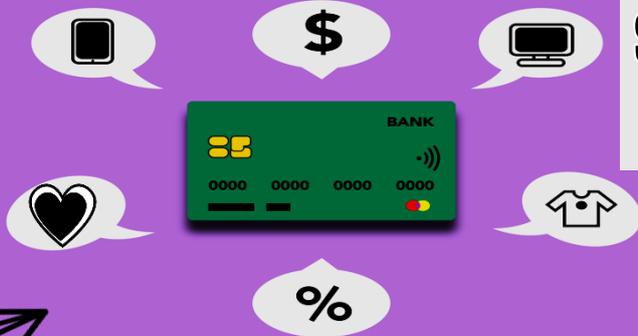


Dans cette édition unique :

- Développez vos connaissances
- Voyez comment la prévenir
- Soyez informé sur vos droits et recours

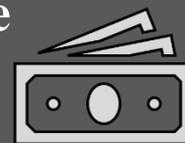


Numéro
SPÉCIAL
Fraude
AUPRÈS
DES AÎNÉS

*Pour vous inscrire à l'infolettre de la Ligne Aide Abus Aînés (LAAA), cliquez [ici](#).



Mars, mois de prévention de la fraude



La reconnaître !

Qu'est-ce qu'une fraude ?

Selon Éducaloi, on parle de **fraude financière** : « lorsqu'une personne utilise une méthode malhonnête pour tromper quelqu'un et lui faire perdre de l'argent.

Le fraudeur peut utiliser le mensonge, la supercherie ou toute autre méthode malhonnête. »

Pour en savoir plus, cliquez [ici](#)



**UN SIMPLE DOUTE
mérite d'être pris
au sérieux**

Appelez la Ligne Aide Abus Aînés
1 888 489-2287

Comment la prévenir?

Plusieurs moyens existent pour se protéger.

Avant tout, il faut savoir que le risque « zéro » n'existe pas. Si malgré toutes les précautions exposées ci-dessous vous êtes ciblé par un fraudeur, n'hésitez pas à en parler à l'une des ressources en page 3.

1. Faites confiance à vos impressions à votre ressenti.

Vous avez le droit de douter de ce que l'on vous dit si c'est trop beau pour être vrai ou qu'on vous demande d'agir dans l'urgence.

2. N'hésitez pas à mettre vos limites.

Vous avez le droit de refuser de répondre, de fermer la fenêtre ou de raccrocher!

3. Prenez le temps de réfléchir. Refusez d'agir dans l'urgence. Pensez à vérifier : qui est la personne qui envoie le courriel, l'heure d'envoi. Les fraudeurs utilisent plusieurs stratégies pour rendre leur arnaque véridique. Parfois, il peut même s'agir d'un proche.

4. Ne pas remettre d'argent sous quelque forme. Ex. : Carte de crédit prépayée, virement bancaire, chèque.

5. Parler avec un proche ou une personne de confiance avant de donner suite. L'impression de l'autre sur la situation pourra vous aider à faire un choix éclairé.

6. N'hésitez à prévenir le Centre antifraude du Canada. Le fait d'aviser ce dernier et d'en parler avec vos proches peut éviter que d'autres personnes en soient victimes. Un proche ou un organisme peut vous accompagner dans la démarche.

Votre meilleur baromètre ... c'est vous!

Je crois subir une fraude...

Ne restez pas seul. Demandez de l'aide. Plusieurs ressources peuvent vous aider à dénouer la situation. Pensez à aviser votre institution financière!

Constater qu'on a été victime de fraude peut faire vivre un ensemble d'émotions telles que de l'inquiétude, de la honte ou de la culpabilité. Chose certaine, le fait d'être dépourvu de ses avoirs ou de ses biens a un impact réel tant sur le plan de la santé mentale que physique. Cela est d'autant plus vrai lorsque l'auteur du crime est une personne en qui vous aviez confiance. Sachez que les organismes d'aide et de soutien sont respectueux de la volonté des victimes de porter plainte ou non.

Il importe de mettre une stratégie en place pour mettre un terme à la situation. Comme chaque cas est unique, une bonne évaluation de la situation est nécessaire. Les ressources nommées ci-dessous pourront vous informer sur vos droits et recours. Vous trouverez également plusieurs informations dans la liste d'outils et de ressources d'aide.

Conférences à venir

Prévenir la fraude en connaissant ses droits en ligne

Par Julie Dumontier, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)

Pour vous inscrire, cliquez [ICI](#)

Quand ?

17 mars 2022

13 h 30 à 14h30

La fraude amoureuse envers les aînés : La prévention et l'intervention

Par la Sécurité publique de Ville de Montréal

Pour participer, cliquez [ICI](#)

Quand ?

17 mars 2022

11 h 45 à 13h



Outils

- [Vos finances en toute sécurité](#)

Maltraitance

- [Reconnaître et prévenir l'exploitation financière](#)
- Gestion des finances et maltraitance financière :
 - Fascicule à l'intention des [personnes proches aidantes](#)
 - Fascicule à l'intention des [aînés isolés](#)

Arnaques amoureuses

- Émission spéciale à Enquête : [Sombrier en amour](#)
- [Ma relation est-elle sécuritaire?](#)
- [L'arnaque amoureuse : quand l'amour a un prix](#)

Fraude

- [La fraude en 3D](#)
- [Le petit livre noir de la fraude](#)
- [Rompre avec la fraude](#)
- [Attention aux belles paroles](#)
- [Fraude : la pandémie rend les aînés plus vulnérables](#)
- [Signaler les cas de fraude et de cybercriminalité](#)
- [Prévenir le vol d'identité](#)
- [Le piège de « l'argent facile » sur les réseaux sociaux](#)
- [Hameçonnage : comment le détecter, le signaler et le prévenir](#)
- [Webinaire: La fraude, ça n'arrive pas qu'aux autres](#)
- [L'arnaque téléphonique chez les aînés](#)
- [Achats en ligne : Attention aux vols de colis](#)
- [Unis contre l'exploitation financière des aînés](#)
- [Les conseils de Simon](#)

Ressources

Ligne Aide Abus Aînés (LAAA)	1 888 489-2287
Centre antifraude du Canada	1 888 495-8501
Autorité des marchés financiers (AMF)	1 877 525-0337
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)	1 800 432 8708
Info-Social	811 option 2
Centre de justice de proximité (CJP)	1 844 522-6900
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)	1 800 569-0332
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)	1 844 978-0807
FADOQ- Région des Laurentides	1 877 429-5858 poste 226
Mesures alternatives des Basses-Laurentides (MABL)	514 521-2000
Mesures alternatives des Vallées du Nord (MAVL)	450 436-6749
Sûreté du Québec	
▪ MRC Argenteuil	450 562-2442
▪ MRC Antoine-Labelle	819 623-2211
▪ MRC Deux-Montagnes	450 479-1313
▪ MRC Laurentides	819 326-3131
▪ MRC des Pays-d'En-Haut	450 227-6848
Service de Police de la ville de St-Jérôme	450 432-1111
Service de Police de la ville de Mirabel	450 475-7708
Service de Police de la ville de Blainville	450 434-5300
Service de Police de la ville de St-Eustache	450 974-5001
Régie intermunicipale de police de Thérèse-de Blainville	450 435-2421
Régie intermunicipale de police du Lac des Deux-Montagnes	450 974-5300
Police de Terrebonne	450 471-4121

Pour davantage de ressources :

[Bottin de ressources lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées](#)



En conclusion

Agissez en prévention dès maintenant. Prenez soin de vous et de vos avoirs durement gagnés. N'hésitez pas à discuter avec votre conseiller financier des mesures préventives à mettre de l'avant afin de protéger vos biens. Votre notaire peut également vous aider à élaborer un mandat en cas d'inaptitude afin que vous puissiez choisir une personne de confiance pour gérer vos biens dans l'impossibilité d'accomplir cette tâche par vous-même.

Sur ce, nous vous souhaitons un mois de mars agréable et espérons que cette infolettre aura pu vous être utile!